



PROMOTION *GÉNÉRAL GALLOIS*

2016 -2017

Les relations franco-britanniques dans le domaine naval de 1945 à nos jours.



Capitaine de corvette Benjamin Barthélémy

Sous la direction de :

M. Philippe Vial

Professeur agrégé et docteur en histoire de l'université de Paris I
Panthéon-Sorbonne

Chef de la division recherche, études et enseignement du Service
Historique de la Défense

Résumé :

Les relations franco-britanniques dans le domaine naval sont des relations complexes, fluctuantes, et profondément marquées par une histoire mouvementée.

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, l'aide britannique s'est avérée essentielle pour la reconstruction de la marine française. Néanmoins, la crise de Suez de 1956 a montré la faiblesse et les difficultés d'une coopération franco-britannique. De plus, cette crise a été le point de départ d'une forte divergence stratégique qui marque encore profondément les relations franco-britanniques. Jusqu'à dans les années 1980, alors que la marine nationale devient peu à peu l'égale de son homologue britannique, la coopération navale ne prend pas réellement son envol. C'est dans les années 1990 que la coopération militaire se développe véritablement, avec d'une part l'expérience du combat en commun dans le Golfe persique et dans les Balkans, et d'autre part avec de fortes impulsions politiques. Dans les années 2000, la coopération militaire continue de progresser. Néanmoins, dans le domaine naval, les impulsions politiques ne se traduisent pas nécessairement par une accélération de la coopération comme en témoignent les échecs retentissants dans le domaine capacitaire.

Aujourd'hui, la coopération franco-britannique dans le domaine naval est néanmoins réelle, notamment dans le domaine des opérations. De plus, elle apparaît absolument nécessaire compte-tenu des enjeux stratégiques et des contraintes budgétaires. Cependant, cette coopération reste souvent trop timorée. Par exemple, il n'existe aujourd'hui aucun programme naval majeur commun entre la France et le Royaume-Uni. De nombreux obstacles subsistent encore, et expliquent pourquoi cette coopération reste parfois trop limitée. Protection des intérêts nationaux, politiques industrielles différentes, visions européennes divergentes, difficultés propres à chaque marine, et poids d'une histoire mouvementée peut-être ... sont autant de freins à une coopération navale franco-britannique plus aboutie.

SOMMAIRE :

1/ DE 1945 AU DEBUT DES ANNEES 1990 : des relations militaires franco-britanniques en dents de scie.

1.1. L'après-guerre (1945-1956) : une aide britannique déterminante et premiers jalons d'une coopération navale.

1.2. La crise de Suez (1956) : une marine française mal préparée qui subit les volontés de la « *Royal Navy* » – La France vers l'indépendance nationale, le Royaume-Uni vers les USA et l'OTAN.

1.3. Deux politiques étrangères divergentes qui influent sur les relations militaires et navales – Le rôle du général de Gaulle – L'influence de la guerre des Malouines.

2/ LES ANNEES 1990 : une intensification des relations franco-britanniques militaire, y compris dans le domaine naval.

2.1. Une coopération militaire renforcée (sommets bilatéraux, « *letters of intent* », mise en place de « *working groups* »). Deux marines désormais à pied d'égalité.

2.2. L'épreuve du feu en commun, les premières OPEX en coalition (Guerre du Golfe de 1991, Balkans, Kosovo en 1999).

2.3. Le tournant du sommet de Saint-Malo (1998). Une impulsion politique forte mais qui ne constitue pas réellement un changement majeur pour les marines française et britannique.

3/ LES ANNEES 2000 et 2010 : une continuité des relations franco-britanniques dans le domaine naval, malgré les fluctuations et les impasses dans certains domaines.

3.1. Une consolidation de la coopération symbolisée par les accords de Lancaster House (2010).

3.2. Des échecs, surtout dans le domaine capacitaire.

3.3. Les enjeux et défis dans les domaines opérationnel, capacitaire et organique.

3.4. Les conséquences du BREXIT.

Introduction

Les relations franco-britanniques sont « des relations complexes qui, de tout temps, unirent nos deux nations, trop proches, trop semblables sans doute, pour ne pas entrer en compétition. Cette rivalité, nos deux puissances s'en sont nourries. Notre estime mutuelle s'y est au total fortifiée ». Cette citation de Jacques Chirac lors de sa visite d'Etat à Londres le 15 mai 1996 résume bien l'ambivalence des relations entre les deux « ennemis héréditaires ». En effet, de la fin de la Seconde Guerre mondiale à nos jours, les relations franco-britanniques ont alterné les moments de franche coopération, jusqu'à pouvoir évoquer parfois une véritable « entente formidable », et les moments de vive tension, comme ce fut le cas lors des refus répétés du général de Gaulle à la demande d'intégration du Royaume-Uni dans la Communauté économique européenne, ou lors de la deuxième guerre d'Irak en 2003. Sur le plan militaire, et en particulier dans le domaine naval, les relations franco-britanniques ont suivi peu ou prou les mêmes fluctuations qu'au niveau politique, avec une nuance de taille dans le domaine naval – l'ombre de Mers-el-Kebir n'ayant jamais complètement disparu.

L'histoire de la marine française au XXe siècle demeure assez incomplète, notamment à partir de 1945. En particulier, l'histoire des relations bilatérales entre la marine nationale et ses principales homologues a été peu développée, même si des travaux existent notamment au sujet de la crise de Suez de 1956. Face à ce constat, cette étude a pour ambition de traiter des relations franco-britanniques dans le domaine naval de 1945 à nos jours.

Il n'existe pas, ni en langue française, ni en langue anglaise, d'étude sur ce sujet couvrant cette période particulière. Il ne s'agira donc pas de prétendre à l'exhaustivité, mais de fournir un travail permettant une première approche de la question, avec une vue globale sur la période considérée.

Pour mener à bien cette étude, ce sont principalement les sources imprimées (revues, articles de journaux, bibliographie existante) et numériques qui ont été utilisées. Des documents en langue anglaise ont été exploités afin d'avoir une vision la plus équilibrée possible du sujet. Des entretiens ont également été menés avec des hautes autorités militaires actuellement dans des postes ou ayant occupé des postes de haut niveau dans le domaine des relations internationales militaires.

Il existe bien entendu une masse importante de documents traitant des relations franco-britanniques au XXe siècle. Mais lorsqu'on se concentre sur ces relations uniquement dans le

domaine militaire, le nombre de documents disponibles diminue sensiblement. Et en ce qui concerne les relations franco-britanniques dans le domaine purement naval, une des difficultés, rencontrée lors de cette étude, consiste à trouver une documentation pertinente. Cette étude s'efforcera donc de traiter de la question des relations franco-britanniques dans le domaine naval, en s'inscrivant néanmoins dans le domaine plus large des relations militaires, voire même politiques.

Le temps forcément trop court dédié à cette étude n'a sans doute pas permis une exploitation exhaustive du corpus documentaire, et a contraint à une sélection des entretiens potentiels. Néanmoins, la bibliographie retenue et les interviews menées permettent une bonne analyse du sujet, notamment sur la période la plus récente.

Les relations entre la France et le Royaume-Uni ont été complexes et ont connu de fortes fluctuations au cours du XXe siècle. Néanmoins, alors que la Seconde Guerre mondiale a été à un moment le théâtre d'un paroxysme dans les tensions entre les marines françaises et britanniques, la situation s'est améliorée, notamment à partir des années 1990, pour connaître aujourd'hui une période de coopération assez soutenue. Cette coopération doit cependant être relativisée car elle subit encore de fortes fluctuations, et parce que dans certains domaines elle est peu fructueuse. On peut même remarquer, alors que la marine nationale et surtout la « *Royal Navy* » viennent de subir, et subissent encore une période particulièrement difficile, que les relations militaires franco-britanniques n'ont pas autant bénéficié des fortes impulsions politiques récentes dans le domaine naval que dans les domaines terrestre et aérien, voire dans le domaine des programmes d'armement.

Ainsi, cette étude tentera de montrer comment les relations entre la France et le Royaume-Uni dans le domaine naval sont passées d'un état de désillusion et de méfiance réciproque, cristallisé par le drame de Mers-el-Kebir, à une confiance retrouvée, symbolisée par la création du « *Combined Joint Expeditionary Force* » (CJEF), même si des obstacles empêchent encore aujourd'hui cette coopération d'être pleinement aboutie, notamment dans le domaine capacitaire.

Le plan de cette étude sera chronologique, suivant un découpage en trois périodes distinctes.

La première partie couvrira la période allant de 1945 au début des années 1990, avec une insistance particulière sur la crise de Suez.

La seconde partie se concentrera sur les années 1990 marquées par l'intensification des relations militaires franco-britanniques, y compris dans le domaine naval, ainsi que par les premières opérations extérieures (OPEX) menées en commun.

Enfin la troisième partie traitera des années 2000, avec notamment le retour de la France dans le commandement intégré de l'OTAN et les traités de Lancaster House. Dans cette dernière partie seront également abordées des problématiques actuelles à la charnière entre étude historique et actualité.

1/ De 1945 au début des années 1990 : des relations militaires franco-britanniques en dents de scie.

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, la marine nationale, comme l'ensemble des forces armées française, est à reconstruire. Elle est passée à côté de toutes les avancées technologiques et tactiques majeures qui ont été développées par les anglo-saxons durant le conflit (groupes aéronavals, opérations amphibie, lutte anti sous-marine, radars, guerre des mines, etc). De plus, les arsenaux sont dévastés.

Pour se reconstruire, la marine nationale bénéficie d'une aide britannique déterminante dans l'immédiat après-guerre, alors que les premiers accords de coopération militaire se dessinent. Mais ces accords ne se concrétisent pas, et la crise de Suez qui éclate en 1956 vient révéler les faiblesses et les dysfonctionnements des marines britannique et surtout française, et leurs grandes difficultés à coopérer efficacement. A la suite de cette crise, succès militaire malgré les lacunes mises en lumière, mais énorme camouflet politique infligé par les deux « grands » aux deux vieilles puissances coloniales déclinantes, la France et le Royaume-Uni vont suivre deux trajectoires divergentes, la première optant pour une politique d'indépendance nationale fondée sur la dissuasion nucléaire, alors que la seconde choisit de se rapprocher de son allié américain dans le cadre de l'OTAN.

Durant cette période, les relations entre Français et Britanniques restent toujours empreintes de cordialité, mais n'impliquent pas forcément une bonne entente. Elles sont un savant dosage d'efforts et de reculades qui font que la compréhension aboutit rarement à des résultats concrets. Si la Guerre froide permet un certain rapprochement, ce dernier reste toujours relativisé par l'influence des Etats-Unis sur les décisions prises par Londres. L'approche stratégique des deux nations est par conséquent différente : les états-majors britanniques fondent la leur sur modèle américain, tandis que les Français ne parviennent pas à définir leur position exacte. Si les traités (UO, OTAN) permettent la consultation, ils ne permettent pas de sérieuses initiatives communes¹.

On peut souligner que, sur cette période qui s'étend de la fin de la Seconde Guerre mondiale jusqu'au début des années 1990, les mentalités tendent à évoluer mais que néanmoins, un changement radical ne se profile guère à l'horizon. Les gouvernements ne prennent souvent pas les mêmes intérêts en considération. De plus, à la tête de ces

¹ Sabine-Marie Decup, France-Angleterre : les relations militaires de 1945 à 1962, ISC Economica, 1997, p.263.

gouvernements, on retrouve souvent des personnalités au caractère affirmé et difficile : de Gaulle ou Churchill par exemple. Si la collaboration entre les deux pays existe, c'est qu'ils ont heureusement connaissance de la nécessité d'une entente. Les tensions exercées par les Etats-Unis et l'URSS dans le contexte de Guerre froide les ont parfois poussés à travailler ensemble. Les progrès réalisés à cette époque posent les jalons de la coopération actuelle, d'autant qu'il faut bien insister sur le fait que, sans les moyens fournis par le Royaume-Uni dans l'immédiat après-guerre, la France n'aurait peut-être pas pu atteindre son niveau actuel sans perdre son indépendance².

1.1.L'après-guerre (1945-1956) : une aide britannique importante ; premiers jalons d'une coopération navale.

En 1945, le Royaume-Uni apparaît en position de force sur la scène européenne. La France bénéficie d'une réelle aide britannique, mais la faiblesse financière des deux pays constitue un frein à la coopération. Ce sont véritablement les Etats-Unis qui participent au retour au premier plan des forces armées françaises, concrétisé par le retour au pouvoir du général de Gaulle et par la possession de l'arme nucléaire.

Durant cette période, la coopération militaire, bien que discrète, est diverse et active, aussi bien en matière industrielle qu'opérationnelle³. Dans la reconstruction entreprise au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, l'aide britannique a été cruciale, notamment pour l'aéronautique navale (accords Nomy-West). Ce n'est d'ailleurs qu'en 1950 que l'aide américaine dépasse l'aide britannique.

La collaboration militaire entre la France et la Grande-Bretagne atteint son paroxysme sur le théâtre européen, avec une aide britannique d'abord à sens unique à la fin des années 1940, puis des échanges plus équilibrés dans les années 1950 avec la renaissance de l'industrie militaire française. Quoi qu'il en soit, sans l'aide originelle du Royaume-Uni, la France n'aurait sans doute pas pu regagner le terrain perdu pendant la Seconde Guerre mondiale⁴.

² Ibid, p.266.

³ Hervé Coutau-Bégarie, « Cent ans de coopération stratégique franco-britannique », Revue de la défense nationale n°663, avril 2004, p.39.

⁴ Sabine-Marie Decup, France-Angleterre : les relations militaires de 1945 à 1962, ISC Economica, 1997, p.259.

Dans les années 1950, l'aide américaine devenant prépondérante et l'industrie française s'étant fortement développée, la coopération franco-britannique se déplace quelque peu vers l'outre-mer.

Sur le plan politique, les essais d'entente dans le domaine de la défense entre la France et le Royaume-Uni se soldent tous par des échecs. Le projet d'Ernest Bevin de créer une « troisième force » dont le leader aurait été le Royaume-Uni se heurte à la résistance des dirigeants français, obsédés par la question allemande. Le seul résultat tangible de cette tentative est incarné par le traité de Dunkerque de 1947. Mais cette alliance défensive contre l'Allemagne est tout à fait anachronique et n'aura pas de suite⁵. Il apparaît rapidement qu'elle n'est qu'une illusion qui ne résiste pas aux premiers jours de la guerre froide, à une divergence économique, aux traumatismes de la décolonisation, à la débâcle de Suez et surtout à l'obsession allemande des Français et à l'obsession américaine des Britanniques⁶. De plus, l'Alliance atlantique qui voit le jour en 1949 face aux besoins sécuritaires engendrés par la Guerre froide, rend la coopération bilatérale entre la France et le Royaume-Uni largement superflue⁷. Puis, le Royaume-Uni, inquiet de l'influence du parti communiste français, et en réaction face au coup de Prague de 1948 et au blocus de Berlin, choisit de donner la priorité à la coopération avec les Etats-Unis. Le Royaume-Uni travaille avec la France au sujet du plan Marshall et de l'OTAN, mais la coopération militaire ne va pas au-delà.

1.2. La crise de Suez (1956) : une marine française mal préparée qui subit les volontés de la « Royal Navy » – La France vers l'indépendance nationale, le Royaume-Uni vers les USA et l'OTAN.

La crise de Suez aurait pu faire croire à une nouvelle prise de conscience de la nécessité d'une collaboration efficace, mais l'harmonisation se limite à un espace-lieu et à un espace-temps déjà empreints de difficultés pour les deux pays. Il n'existe donc pas de

⁵ François Crouzet, « L'entente cordiale : réalités et mythes d'un siècle de relations franco-britanniques », études anglaises 3/2004, tome 57, pp.310-320, p.311.

⁶ Robert Tombs, « Ennemis héréditaires, alliés par nécessité », Revue historique des armées [En ligne], 264 | 2011, mis en ligne le 06 septembre 2011. URL : <http://rha.revues.org/7267>, p.5.

⁷ Claire Taylor, « Franco-British Defence Co-operation », standard note SN/IA/5750, 8 novembre 2010, International Affairs and Defence Section, 17 pages, p.3.

véritable coopération militaire, dans la mesure où les deux pays attendent de se retrouver en situation de tension extrême pour se concerter au plus haut niveau⁸.

La marine française voit dans la crise de Suez l'opportunité de prouver son utilité et son efficacité à des dirigeants qui ont négligé sa reconstruction depuis 1945 et à des alliés particulièrement méfiants⁹.

Dès la fin du mois de juillet 1956, les états-majors français et britannique travaillent ensemble afin de préparer une expédition combinée, dans laquelle la marine joue un rôle majeur. La participation d'une soixantaine de bâtiments de guerre pour la seule flotte française est prévue, avec notamment le navire de ligne « *Jean Bart* », le croiseur « *De Grasse* », et les deux porte-avions « *La Fayette* » et « *Arromanches* ».

Engagée dans une opération combinée, la marine française doit collaborer étroitement avec les deux autres armées, mais la méfiance reste de mise tout au long de l'opération. L'organisation du commandement accroît ces tensions, renforcées par les fortes personnalités des hommes en présence. Ce conflit au sein des armées françaises est exacerbé par l'incertitude du contexte politique et les tensions entre alliés.

Le choix du leadership britannique est considéré par les acteurs français de cette opération comme une erreur majeure. La collaboration est freinée par une forte défiance.

Le témoignage de l'amiral Amman, attaché naval à Londres en 1956, est particulièrement révélateur de la position inconfortable des marins français dans cette crise. A la fois acteurs et témoins impuissants de cette entreprise, ils essaient de participer à l'élaboration des plans d'opération avec les Britanniques mais sont maintenus à l'écart du jeu diplomatique et politique.

Comme le souligne Philippe Vial¹⁰, la France a pâti de son impréparation totale dans le domaine politico-militaire, ainsi que de sa faiblesse matérielle dans certains domaines essentiels : « Au moment critique, Paris a été rattrapé par ses choix initiaux, celui d'avoir abandonné le leadership opérationnel à Londres, comme de s'être lancé dans l'aventure sans avoir ses moyens. Moyens matériels en premier lieu : l'absence de porte-avions moderne interdit ainsi toute véritable autonomie stratégique au moment crucial. Mais

⁸ Sabine-Marie Decup, France-Angleterre : les relations militaires de 1945 à 1962, ISC Economica, 1997, p.265.

⁹ Bénédicte Gimenez, « la marine et la crise de Suez », le bulletin de l'Institut Pierre Renouvin, bulletin n° 8, automne 1999.

¹⁰ Philippe Vial – « Marianne et la gouvernante anglaise. Les systèmes politico-militaires français et britanniques l'épreuve de la crise de Suez ». In : Revue historique des armées 273 - 2014 – « Les coalitions », p.7.

aussi capacités à travailler en coalition : les Britanniques ont une expérience en la matière, qui fait cruellement défaut aux Français. Si ces derniers maîtrisent les niveaux tactiques et opératifs, il n'en va pas de même pour le politico - stratégique. En la matière, le passif du dernier conflit mondial demeure. »

La confusion atteint son paroxysme à la fin du mois d'octobre, lorsque le déclenchement de l'opération devient imminent.

La première mission de la Marine consiste à transporter l'ensemble des troupes au large des côtes égyptiennes. Les initiatives personnelles de l'amiral Barjot et de l'amiral Lancelot ont joué un rôle décisif alors que le déclenchement de l'opération était remis en cause par des Britanniques hésitants, soucieux de sauvegarder leurs intérêts nationaux.

Par ailleurs, dès le mois de septembre 1956, des réunions se tiennent dans le plus grand secret entre dirigeants français et israéliens afin d'envisager un plan d'opération commun. La Marine doit notamment intervenir dans l'opération « Toréador », qui a pour objectif de prendre les troupes égyptiennes de revers, par la Mer rouge. Elle aboutit à un échec. D'initiative française, l'opération est dirigée par des Britanniques réticents. Les dysfonctionnements du commandement et les insuffisances matérielles de la flotte française contribue *in fine* à l'avortement de l'entreprise. Celle-ci demeure un épisode sombre de la coopération franco-britannique : par peur d'une collusion avec Israël, l'état-major britannique n'a cessé de gêner l'exécution de l'opération.

Au final, la coopération franco-britannique lors de la crise de Suez, loin d'avoir été une « entente cordiale », a révélé les faiblesses françaises et a nourri un certain ressentiment à l'égard des alliés britanniques. Comme le conclut Philippe Vial¹¹, « les carences nationales [dans le domaine de la planification opérationnelle] ont placé le camp français dans un état de faiblesse chronique vis-à-vis de son partenaire britannique, jouant un rôle méconnu et sous-estimé dans l'échec final. Face au professionnalisme de la « gouvernante anglaise », même entaché de limites bien réelles, Marianne n'avait pas les moyens de son volontarisme. »

Au terme de cette crise, la France décide de mener une politique indépendante en matière de défense nationale. Cette aspiration est nourrie par le bilan négatif de la collaboration alliée fondée sur le leadership britannique. Tous les acteurs de cette expédition expriment

¹¹ Ibid, p.6.

leur refus de renouveler une telle expérience et remettent en cause la validité du principe d'intégration des forces.

1.3. De 1956 au début des années 1990 : deux politiques étrangères divergentes qui influencent négativement les relations militaires et navales.

Le retour du général de Gaulle au pouvoir en 1958 confirme une rupture durable déjà amorcée au lendemain de la crise de Suez¹². Sur le plan de l'Europe de la défense, la divergence franco-britannique semble alors presque insurmontable : la France rêve d'une Europe se suffisant à elle-même ; le Royaume-Uni, à l'inverse, ne veut concevoir qu'une Europe intégrée dans un ensemble plus large nord-atlantique, donc lié aux Etats-Unis.

Devant le succès économique de la CEE, le Royaume-Uni tente pourtant de rejoindre la communauté mais se heurte aux refus du général de Gaulle, une première fois en 1963, et une seconde fois en 1967. Le retrait de l'organisation militaire intégrée de l'OTAN et la politique indépendante du général de Gaulle (« vive le Québec libre ! ») vient confirmer la brouille entre les deux pays¹³.

L'arrivée de Georges Pompidou au pouvoir permet de ressusciter l'« entente cordiale » pendant quelques années et facilite l'adhésion du Royaume-Uni à la CEE, finalement signée en janvier 1972.

Dans les années 1980, François Mitterrand et Margareth Thatcher, malgré de fortes différences idéologiques, parviennent à s'entendre sur le plan militaire : la France soutient le Royaume-Uni lors de la guerre des Malouines en 1982. Elle suspend notamment la livraison de missiles « Exocet » à l'Argentine et au Pérou qui est l'allié stratégique de l'Argentine. Puis, la France et la Grande Bretagne pays participent ensemble à la première guerre d'Irak en 1991.

Néanmoins, une fissure profonde se creuse sous Margareth Thatcher qui rejette l'Europe et s'aligne sur les Etats-Unis, alors que la France reste fidèle à l'héritage gaulliste avec la défense d'un monde multipolaire.

Malgré ce contexte politique assez tendu entre la France et le Royaume-Uni, la coopération militaire, en particulier dans le domaine naval, se poursuit tant bien que mal. Mais, à partir des années 1960, elle s'inscrit désormais dans le cadre de l'OTAN. Elle se diversifie à travers de nombreux accords bilatéraux qui ont généré des échanges

¹² Hervé Coutau-Bégarie, « Cent ans de coopération stratégique franco-britannique », Revue de la défense nationale n°663, avril 2004, p.37.

¹³ François Crouzet, « L'entente cordiale : réalités et mythes d'un siècle de relations franco-britanniques », études anglaises 3/2004, tome 57, pp.310-320, p.314.

continuels renforçant l'habitude de travailler ensemble pour les forces armées franco-britanniques¹⁴.

On peut souligner ici les accords de Nassau, qui autorisent le Royaume-Uni à profiter de la technologie balistique américaine, et qui ne s'inscrivent pas dans une dynamique de coopération avec la France. Signés le 21 décembre 1962, ils permettent aux Britanniques d'obtenir des fusées « Polaris », contrant ainsi tout projet éventuel avec les Européens.

Les accords de Nassau représentent un tournant dans les relations militaires franco-britanniques, plus particulièrement dans le domaine du nucléaire. En effet, l'avenir de la force nucléaire stratégique britannique est sécurisé par cet engagement, qui met à disposition des Britanniques des missiles « Polaris » pour armer leurs sous-marins à propulsion nucléaire. De Gaulle refuse de son côté cette offre qui aurait considérablement réduit sa marge de manœuvre¹⁵.

En 1976, le Royaume-Uni et la France signent un « *Memorandum of Understanding* » au sujet d'une mise à disposition des services et installations du gouvernement français en faveur des forces britanniques en temps de crise¹⁶.

Dans les années 1980, la marine française, qui est devenue à bien des égards l'égale de la « *Royal Navy* » (avec notamment la mise en service des SNA de type « Rubis »), va néanmoins souffrir d'un complexe d'infériorité vis-à-vis de son homologue britannique à la suite de l'impressionnante expédition de la guerre de Malouines. Ce complexe va dans une certaine mesure limiter la coopération entre les deux marines, même si la marine nationale va bénéficier du retour d'expérience important de ce conflit pour faire évoluer son organisation¹⁷.

¹⁴ Ibid, p.39.

¹⁵ Sabine-Marie Decup, France-Angleterre : les relations militaires de 1945 à 1962, ISC Economica, 1997, p.258.

¹⁶ Claire Taylor, « Franco-British Defence Co-operation », standard note SN/IA/5750, 8 novembre 2010, International Affairs and Defence Section, 17 pages, p.4.

¹⁷ Tiré du témoignage du contre-amiral Henri Schricke recueilli le 11 janvier 2017.

2/ Les années 1990 : une intensification des relations militaires franco-britanniques, y compris dans le domaine naval.

Les années 1990 changent la donne des relations franco-britanniques à travers la mise en œuvre de plusieurs coopérations militaires, puis via l'épreuve du feu vécue côte à côte par les deux pays dans les Balkans. Dans la seconde moitié des années 1990, on assiste à un rapprochement plus politique entre deux visions du monde, jusqu'alors difficilement conciliables : sur le rôle de l'Union européenne (à Saint-Malo en 1998) comme sur les relations à entretenir avec les États-Unis, mais aussi sur d'autres dossiers — l'Afrique par exemple, Paris et Londres ont entamé un « partenariat global » qui les a conduits à cultiver ensemble le réflexe de la déclaration commune ou du « tour d'horizon à deux » de l'actualité internationale¹⁸.

2.1. Une coopération militaire renforcée (sommets bilatéraux, LOI, WG).

Dans les années 90, les conflits balkaniques furent l'occasion pour les militaires français et britanniques de se côtoyer lors d'opérations extérieures. Ils réalisèrent alors qu'ils avaient des doctrines d'emploi des forces similaires, ce qui jouera un rôle structurant dans les années futures. Parallèlement, dès ce début des années 90, des thèmes plus précis de coopération furent envisagés comme la possibilité de procéder à des achats d'armement croisés entre les deux pays. Cela n'aboutit à aucun résultat concret, la France n'acheta pas plus d'armement au Royaume-Uni que le Royaume-Uni ne le fit en France. Quant aux discussions sur le nucléaire militaire, si les échanges sur les doctrines de dissuasion furent intenses, aucune coopération ne fut possible dans le domaine de la propulsion des sous-marins nucléaires du fait des accords passés par les États-Unis avec le Royaume-Uni dans ce domaine¹⁹.

Pendant longtemps, on a vanté la bonne relation franco-britannique en évoquant le passé plutôt que l'avenir, et la simple présence commune dans les mêmes enceintes internationales. Mais les années 1990 ont changé la donne, en particulier la seconde moitié de cette décennie.

Ce rapprochement est lié à deux facteurs de nature militaire :

¹⁸ Frédéric Charillon. De Suez à Skopje : un nouveau partenariat franco-britannique pour le XXI^e siècle ? In : Politique étrangère, n°4 – 2001 – 66^e année. Pp. 953-971, p.955.

¹⁹ Jean-Pierre Maulny, « le BREXIT peut-il tuer Lancaster House ? » - Tribune du 22 juin 2016, www.iris-france.org

- Coopérations militaires rythmant les sommets franco-britanniques à partir de 1995 avec le tournant majeur de Saint-Malo en décembre 1998 ;
- L'épreuve du feu vécue côte à côte dans les Balkans.

La fin de la Guerre froide change également considérablement l'environnement stratégique et ouvre de nouvelles opportunités pour la coopération de défense.

Les opérations interalliées dans le Golfe en 1991 et dans les Balkans durant les années 1990 montrent également le besoin d'une plus grande coopération, aussi bien au niveau politique qu'au niveau militaire.

En 1992, la Commission nucléaire conjointe est créée et sert de forum pour la coopération stratégique dans le domaine nucléaire. Entre 1995 et 1997, le Royaume-Uni et la France signent une série de lettres d'intention (« *letters of intent* ») définissant des domaines de coopération potentielle. Notamment, une lettre d'intention au sujet de la défense maritime est signée en 1996. Elle couvre un rang d'activités conjointes, incluant les opérations, et la création de 20 groupes de travail (« *working groups* ») dont le but est d'examiner des sujets tels que le développement d'un porte-avions, les opérations amphibies, la doctrine opérationnelle ou encore les échanges de personnels²⁰.

Dans les années 1990, les sommets franco-britanniques annuels contribuent fortement au renforcement des relations militaires entre les deux pays, avec la mise en place de structures effectives. Le milieu des années 1990 voit l'accélération et le renforcement de ce partenariat militaire concrétisées par les sommets de Chequers (1995), Bordeaux (1996) et Londres (1997). Un dialogue stratégique commence en 1992 en matière nucléaire avec la création de la Commission nucléaire franco-britannique. « Nous n'imaginons aucune situation dans laquelle les intérêts vitaux de l'un seraient menacés sans que ceux de l'autre le soient également ». Dans le domaine conventionnel, plusieurs structures militaires voient le jour également. Notamment, la Lettre d'intention (« *Letter of intent* » ou LOI), signée lors du sommet de Bordeaux de novembre 1996 vise à intensifier la coopération entre les deux marines²¹.

On peut également souligner les nombreuses coopérations entre unités et les exercices militaires menés en commun, ainsi que l'intensification des programmes d'armement,

²⁰ Claire Taylor, op. cit., p.4.

²¹ Charillon, op. cit., p.957.

essentiellement dans les domaines terrestres et aériens néanmoins (hélicoptères Puma, Lynx, Gazelle, avion Jaguar, missiles SCALP-EG ou Storm Shadow, etc).

Enfin, la professionnalisation de l'armée française décidée par Jacques Chirac en février 1996 ne pouvait que favoriser la coopération militaire franco-britannique.

On peut également signaler une nouvelle étape de la coopération entre les deux pays à travers la signature par les deux ministres de la défense, Alain Richard et George Robertson, d'un accord de coopération dans la gestion des crises à bord du HMS « *Birmingham* » amarré à Saint-Malo²².

Dans le domaine industriel, l'entreprise Thalès contribue au rapprochement franco-britannique dans le domaine de la défense. La présence industrielle de Thalès au Royaume-Uni débute dans les années 1990. Tout d'abord, Thalès est une coentreprise avec Ferranti (spécialisée dans la détection sous-marine). Les activités sonar de GEC-Marconi sont intégrées peu-à peu, avant que cette entreprise devienne, onze ans plus tard, une filiale à 100% de *Thalès Underwater Systems*. Néanmoins, dans le domaine de la détection sous-marine, la prééminence du socle national reste un frein à une pleine coopération franco-britannique au sein de Thalès. Les centres de recherche nationaux sont en effet confortés, même si, dans la limite des contraintes de sécurité nationales, le groupe s'efforce de les amener progressivement à devenir des centres d'excellence pour l'ensemble du groupe²³.

2.2. *L'épreuve du feu en commun, les premières OPEX en coalition (Guerre du Golfe de 1991, Balkans, guerre du Kosovo de 1999).*

La France et le Royaume-Uni connaissent de nouveau l'épreuve du terrain en commun, près de 40 ans après la crise de Suez, lorsqu'ils combattent côte à côte dans les Balkans.

Durant l'après-guerre froide, le sentiment partagé par Paris et Londres que chacun est pour l'autre le partenaire militaire le plus fiable. Cette perception fondée sur l'histoire du XXe siècle se renforce lors de la Guerre du Golfe de 1990-91, où les deux pays sont les seuls en Europe à envoyer des troupes substantielles pour combattre contre l'armée irakienne. Mais ce sont véritablement les Balkans qui révèlent la complicité militaire

²² Charillon, op. cit., p.960.

²³ Denis Ranque et Alex Dorrian, Thalès, au service de la coopération franco-britannique en matière de défense et de sécurité, Revue de la défense nationale n°663, avril 2004, p.53.

entre les deux nations. Ces dernières sont encore une fois les seules en Europe capables de jouer un rôle militaire décisif²⁴.

La coopération militaire franco-britannique sur le théâtre des Balkans est efficace et accompagnée d'une véritable coordination diplomatique. Notamment, en 1999 durant le conflit du Kosovo, une frégate britannique prend part à des missions en mer Adriatique au soutien du porte-avions Foch. Ainsi, les frégates anti sous-marines HMS « *Somerset* » puis HMS « *Grafton* » se relaient au sein du groupe aéronaval français durant toutes la phase offensive du conflit. C'est la première fois, depuis la guerre de Crimée, qu'un bâtiment britannique est placé sous commandement tactique français.

Pourtant, jusqu'à la fin des années 1990, il apparaît que cette coopération s'arrête au seul domaine militaire sans jamais s'accompagner d'un véritable partenariat politique, en raison de trois obstacles majeurs : deux projets européens incompatibles, rapports divergents à la superpuissance américaine, et rivalité historique notamment en Afrique et au Proche-Orient. A la fin des années 1990, ces obstacles semblent en passe d'être levés.

Les leçons des crises balkaniques des années 1990 font évoluer les positions de la France et de la Grande-Bretagne vis-à-vis de l'Europe et des Etats-Unis. En effet, ils se rendent compte que l'Europe n'est pas capable de gérer seule certains conflits et que les Etats-Unis peuvent parfois rechigner à s'engager dans une crise qui touche directement les intérêts vitaux des Européens.

Comme le souligne Frédéric Charillon, « il aura fallu Sarajevo et Saint-Malo pour passer de Suez à Skopje. Il aura surtout fallu les Balkans pour rappeler qu'à l'inverse des « *fair-weather friends* » [...], la France et la Grande-Bretagne sont des alliées pour les temps difficiles ».

2.3. *Le tournant du sommet de Saint-Malo de 1998.*

Le sommet de Saint-Malo, qui a lieu le 4 décembre 1998 en présence de Tony Blair et de Jacques Chirac, marque un tournant dans les relations franco-britanniques. Il débouche sur une déclaration commune sur la défense européenne, étape clé dans la construction de la coopération entre les deux pays. Véritable révolution pour le Royaume-Uni qui était

²⁴ Charillon, op. cit., p.960.

resté jusque-là exclusivement atlantiste et avait toujours refusé de discuter de l'éventualité d'une force militaire explicitement européenne²⁵.

Philippe Chassaigne souligne d'ailleurs l'importance du sommet franco-britannique de Saint-Malo de décembre 1998 qui marque une évolution comportementale de la part de Londres, désormais partisane de la création de moyens militaires crédibles et autonomes pour l'Union européenne, même si ceux-ci devaient être utilisés de façon subsidiaire à ceux de l'OTAN et non en les dupliquant. Dans ce cadre nouveau, France et Grande-Bretagne, par leur statut de puissance nucléaire, par leur volonté de rester des puissances de rang mondial, susceptibles de pouvoir intervenir partout, se retrouvent nécessairement au premier plan²⁶.

Néanmoins, si le sommet de Saint-Malo de 1998 est le fruit d'une forte impulsion politique, il reste marqué par une grande ambiguïté, le Royaume-Uni voyant en réalité ces accords comme un rapprochement bilatéral et les Français considérant de leur côté ces mêmes accords comme une étape dans la construction européenne. Au final, le bilan de ce sommet est très mitigé sur le plan de la coopération militaire, les Britanniques optant par exemple pour le programme JSF (*Joint Strike Fighter*) américain, avec une implication de l'entreprise Rolls Royce dans le programme²⁷.

²⁵ Charillon, op. cit., p.958.

²⁶ Philippe Chassaigne, op. cit., p.6.

²⁷ Tiré de l'entretien avec le vice-amiral d'escadre Charles-Edouard de Coriolis mené le 20 janvier 2017.

3/ Les années 2000 et 2010 : une continuité des relations franco-britanniques dans le domaine naval, malgré les fluctuations et les impasses dans certains domaines.

3.1. Une consolidation de la coopération franco-britannique symbolisée par les accords de Lancaster House de 2010.

Lors du sommet franco-britannique du Touquet en 2003, des mesures sont prises pour encore renforcer la coopération de défense, aussi bien au niveau bilatéral qu'au niveau européen.

Néanmoins, malgré ces avancées, les Britanniques restent très largement pro-atlantistes. Une telle position a souvent provoqué des désaccords entre la France et le Royaume-Uni, comme lorsque la France propose en 2003 de créer une cellule européenne de planification militaire indépendante de l'OTAN²⁸.

La France et le Royaume-Uni mettent en place en 2006 une structure de dialogue mixte ministère de la Défense/Industrie, le *High Level Working Group* (HLWG), chargée d'identifier les domaines de coopération dans le domaine de l'armement notamment en matière de recherche. On peut donc considérer que ce qui sera le cœur du Traité de Lancaster House était déjà mis en place dès 2006 avec ce HLWG.

L'initiative du traité de Lancaster House, qui est signé en 2010, revient aux Britanniques même si celui-ci n'aurait pu être signé sans l'oreille favorable du président Sarkozy. Les Britanniques prennent cette initiative alors qu'ils envisagent de réduire drastiquement leur budget de défense et qu'ils réalisent qu'il leur faut coopérer davantage s'ils veulent conserver leurs capacités militaires. Or, si la « *special relationship* » avec les Etats-Unis semble se distendre avec l'Amérique du président Obama, il en est tout autrement avec la France. Le président français Nicolas Sarkozy vient en effet de décider la réintégration de la France dans le commandement militaire intégré de l'Otan, une pierre d'achoppement historique dans la relation franco-britannique de défense. Les préoccupations des Français en matière de capacités militaires, avec un budget qui se réduit également, le niveau similaire de leur industrie d'armement, une convergence de vue dans l'utilisation de la force armée militent pour une telle coopération. Dans le même temps, la relation franco-allemande dans le domaine de la défense vivote. La coopération franco-britannique semble donc être la bonne option. Le traité est finalement signé le 2 novembre 2010.

²⁸ Claire Taylor, op. cit., p.5.

Formellement, le traité de Lancaster House ne couvre qu'un accord très spécifique portant sur le nucléaire militaire. Cet accord ne fait que parachever les discussions entamées dans les années 90. En réalité, le choix du traité est dicté par des impératifs de communication et est destiné à donner plus d'aura au partenariat franco-britannique. C'est une demande britannique acceptée de bonne grâce par les Français. On peut soupçonner, du côté britannique, la volonté de montrer que la coopération dans le domaine de la défense avec la France se fait hors de l'Union européenne. Pour la France, l'objectif est d'une certaine manière opposé : l'essentiel est de prouver que la coopération européenne dans le domaine de la défense avance alors qu'elle vient de réintégrer le commandement militaire intégré de l'Otan.

Dans le contenu de l'accord portant sur le domaine conventionnel, Français et Britanniques se contentent de lister les thèmes sur lesquels une coopération apparaît possible, sorte de feuille de route pour le futur.

Le traité de Lancaster House n'a donc rien révolutionné. Mais l'impulsion politique, très forte, oblige les administrations et les entreprises à fournir chaque année des « livrables », mis à l'ordre du jour des sommets franco-britannique, qui se tiennent annuellement.

Un des cœurs de la coopération franco-britannique est constitué par la force expéditionnaire commune interarmées (CJEF). Ce projet cherche à capitaliser sur la coopération *ad hoc* nouée sur le terrain entre forces françaises et britanniques prenant en compte le fait que les deux pays ont une approche similaire de l'usage de la force. Depuis 2010, cette coopération permet aux deux pays d'appréhender progressivement toutes les difficultés liées à un fonctionnement intégré d'une force franco-britannique interarmées allant de la difficulté à faire dialoguer les systèmes de communication ou à mettre en commun des soutiens logistiques qui n'ont pas été conçus de la même manière dans les deux pays. Le CJEF reste donc un laboratoire unique d'intégration des forces armées.

Certains des projets de coopération franco-britannique initialement envisagés ont été abandonnés. C'est le cas des équipements et technologies communs qui devaient être envisagés pour les sous-marins.

Le projet « *One MBDA* » qui consistait à approfondir le processus d'intégration de l'entreprise s'est quant à lui poursuivi. La France a notamment décidé de se doter du missile antinavire léger pour consolider un programme déjà choisi par le Royaume-Uni²⁹.

Le traité franco-britannique de Londres de novembre 2010 constitue à la fois l'aboutissement du processus ouvert 12 ans plus tôt à Saint-Malo et le point de départ d'un rapprochement ambitieux, car allant jusqu'à la coopération nucléaire et conclu pour 50 ans, entre les forces des deux pays³⁰.

La Grande-Bretagne et la France redeviennent de proches alliées, les piliers de la défense européenne, en dépit de la dissension causée par la seconde guerre d'Irak. C'est en partie par ambition, car les deux pays souhaitent continuer à jouer un rôle politique et militaire significatif dans le monde, et en partie par défaut des autres pays d'Europe qui n'ont pas cette ambition.

Le « *Strategic Defence and Security Review* » d'octobre 2010 marque le début d'une politique d'affaiblissement de la *Royal Navy* et de la *Royal Air Force* et, sur le papier, fait de la Grande-Bretagne une puissance militaire inférieure à la France – pour la première fois sur mer depuis Louis XIV³¹.

Les deux pays tentent de résoudre une équation plus délicate : rester les leaders de la défense européenne et jouer un rôle à l'échelle mondiale à un prix acceptable pour leur électeurat. Une collaboration croissante semble être l'unique solution et, en novembre 2010, un nouveau traité de coopération en matière de défense et de sécurité est signé. Ce traité est censé donner naissance à une unité opérationnelle navale commune et une étroite coopération en matière de développement d'armes, y compris dans le domaine nucléaire.

Voici comment, dans la SDSR 2010, le gouvernement britannique analysait la perte de certaines capacités : « nous nous reposerons sur d'autres nations pour nous fournir des capacités particulières ou pour conduire des missions militaires [...]. La possibilité de perdre la capacité d'un groupe aéronaval pendant les dix prochaines années et la

²⁹ Jean-Pierre Maulny, « le BREXIT peut-il tuer Lancaster House ? » - Tribune du 22 juin 2016, www.iris-france.org

³⁰ Philippe Chassaing, op. cit., p.6.

³¹ Robert Tombs, op. cit., p.6.

perspective de n'opérer qu'un seul porte-avions à partir de 2020, repose largement sur cette idée. »

Pour « *Downing Street* », « ce sommet marque un approfondissement des relations bilatérales franco-britanniques. Nous avons maintenant un partenariat stratégique qui s'adresse aux plus grands défis que nos deux pays ont à relever. »

Enfin, « travailler avec la France sur la défense tombe sous le sens. Il s'agit de deux pays souverains travaillant ensemble, sur les bases d'un examen approfondi des intérêts nationaux britanniques. »³²

3.2. Des réserves, et parfois des échecs, surtout dans le domaine capacitaire (programme de frégates « *Horizon* », programme de deuxième porte-avions français « *PA2* »).

Dans le domaine capacitaire, quelques projets concernent le domaine maritime : le Lynx et le système PAAMS de missiles surface-air pour frégates anti-aériennes. Mais la coopération dans le domaine capacitaire est loin d'avoir toujours été fructueuse. Les frégates type 45, par exemple, ont été finalement développées dans un cadre purement national après que le Royaume-Uni se soit retiré du projet « *Horizon* » en 1999, pour des raisons de divergences sur la définition des exigences et sur le partage du travail³³.

La coopération FRUK en matière d'armement connaît une période favorable à compter de 1998 suite au sommet de Saint-Malo du 4 décembre 1998 qui marque une affirmation du rôle actif du couple franco-britannique dans la construction de l'Europe de la défense. À partir de 2002, des échanges de haut niveau abordent plus spécifiquement la question de la coopération bilatérale en matière de porte-avions. En juillet 2002, le ministre de la défense français propose à son homologue britannique une collaboration sur le projet « *CVF* » (*Carrier Vessel Future*) en vue de construire deux porte-avions pour la « *Royal Navy* » et un pour la Marine nationale.

L'hypothèse d'une telle coopération bilatérale est de nouveau évoquée à l'occasion du sommet du Touquet du 4 février 2003. La France annonce à cette occasion son intention d'engager des études afin de s'assurer qu'il est possible de construire en commun les porte-avions, « étant entendu que construire trois unités est naturellement plus intéressant

³² Claire Taylor, op. cit., p.8.

³³ Claire Taylor, op. cit., p.6.

sur le plan économique et financier qu'en construire deux ou une » (Conférence de presse conjointe du Président de la République française et du Premier ministre britannique, 4 février 2003). Mais le mémorandum d'entente franco-britannique, signé en mars 2006, n'a en réalité jamais constitué pas une convention de coopération sur un projet industriel commun, mais un « achat sur étagère » par la France au Royaume-Uni de certaines études, avec un accès des équipes françaises aux travaux et réunions du groupe de projet britannique.

Cet accord était donc voué à l'échec. Les éléments nécessaires à une véritable coopération industrielle faisaient défaut³⁴ :

- les calendriers français et britanniques étaient décalés ;
- les options techniques étaient divergentes (décollage court et atterrissage vertical côté britannique contre utilisation de catapultes pour le décollage et de brins d'arrêts pour l'atterrissage côté français) ;
- les politiques d'achat étaient difficilement conciliables : préférence britannique pour une sélection en amont de sous-traitants britanniques, pour des motifs de stratégie industrielle et de respect du calendrier.
- la stratégie industrielle britannique était centrée, dès 2005, sur ses chantiers nationaux, car la construction de ses deux porte-avions devait s'accompagner d'une restructuration importante de l'industrie navale britannique.

La perspective de lots construits en commun avec la France n'avait pas sa place dans ce nouveau schéma. Dans ces conditions, la France n'avait d'autre choix que de renoncer à un partage de la construction industrielle avec les Britanniques. Cette option de partage était pourtant la seule qui aurait permis de tirer profit de la coopération industrielle.

Sur le plan politique, la lune de miel entre les deux pays, entamée lors de la signature du traité de Lancaster House, a connu son apogée lors de l'opération militaire en Libye en 2011. Depuis, les échanges sont apparus plus distendus. Le nouveau président de la République, François Hollande a souhaité afficher un rééquilibrage avec l'Allemagne. Les Britanniques ont fait défaut à la France quand Paris a envisagé une opération militaire en Syrie en septembre 2013 mettant fin à cette croyance que Français et

³⁴ Rapport public annuel 2014 de la Cour des Comptes - pages 127 à 144 – La coopération FRUK en matière de porte-avions : une perte nette pour les finances publiques françaises, p.131.

Britanniques seraient de tous les combats. Des clivages plus traditionnels sont également réapparus dans le cas de la crise ukrainienne. Quand la France et l'Allemagne cherchent à ne pas stigmatiser outre mesure la Russie pour trouver une solution diplomatique à la crise, le Royaume-Uni adopte une position très critique sur la Russie, proche de celle des pays d'Europe centrale et orientale et des pays baltes. Aujourd'hui, si Lancaster House existe toujours, et il s'est avéré être un format utile de coopération en matière de défense, l'impulsion politique apparaît clairement moins forte de part et d'autre de la Manche.

3.3. Bilan et enjeux de la coopération navale franco-britannique dans le domaine opérationnel, capacitaire, organique et des relations humaines (RH).

3.3.1. Une coopération soutenue dans de nombreux domaines³⁵ :

Domaine opérationnel :

Le domaine des opérations est un domaine où la coopération franco-britannique a du sens et fonctionne en général très bien. Les deux marines sont en effet très proches. Ce sont notamment les deux seules marines européennes qui ont une vision globale (vision « *world wide* »).

Cette coopération concerne plusieurs zones :

- L'Atlantique Nord, essentiellement face à la menace représentée par la marine russe qui s'est fortement développée ces dernières années ;
- La zone Caraïbes, concentrée sur la lutte contre le narcotrafic ;
- Le Golfe de Guinée, dans une moindre mesure car les Britanniques y sont peu présents. Mais la mise en place du MDAT GOG (*Maritime Domain Awareness Trade-Gulf of Guinea*) est un bon exemple de coopération dans cette zone³⁶. La Méditerranée : la

³⁵ Ce paragraphe est inspiré des différents entretiens menés lors de cette étude.

³⁶ <http://www.colsbleus.fr/articles/8568> : le MDAT-GoG est un mécanisme de « contrôle naval volontaire », c'est-à-dire de comptes rendus soutenant l'architecture interrégionale définie par le Code de conduite de Yaoundé. Tous les navires marchands dans la zone de contrôle naval volontaire sont encouragés à se signaler à l'aide de formulaires prédéfinis. Le rôle clé du MDAT-GoG est de contribuer à maintenir une évaluation de situation maritime cohérente dans les approches de l'Afrique centrale et occidentale, avec la capacité d'informer et de soutenir les professionnels de la mer, contribuant ainsi à la sécurité des marins.

coopération y est plus complexe car la zone est très dense, mais elle est réelle (par exemple, le groupe aéronaval français (GAN) a été escorté récemment par une frégate britannique) ;

- La Manche, avec une coopération en matière de sécurité maritime et de lutte contre les trafics ;
- L'Océan indien et le Pacifique : les Britanniques y sont généralement absents, principalement par manque de moyens (réduction des moyens et faible disponibilité). Cela leur est d'ailleurs souvent reproché par les Américains et les Australiens, et limite *de facto* la coopération franco-britannique dans ces zones ;
- Dans le Golfe arabo-persique, il faudra affiner la coopération avec la prise en compte de l'installation d'une nouvelle base aéronavale britannique dans la région³⁷. En tout état de cause, il n'y a aucune raison de diminuer cette coopération opérationnelle qui a du sens et qui fonctionne bien. La marine nationale et la « *Royal Navy* » sont les deux seules marines à même de partager une vision commune, car les USA sont clairement à part du fait de leur « hyperpuissance », et les autres marines européennes se limitent à leurs zones s'intérêt. La marine allemande n'est par exemple pas présente dans les Caraïbes ou dans le Golfe de Guinée, la marine italienne se concentre essentiellement sur la Méditerranée, et la marine néerlandaise est présente essentiellement en mer baltique et dans les Caraïbes.

Domaine organique :

La coopération dans le domaine organique fonctionne globalement bien. Les échanges doctrinaux et les exercices en commun sont tirés vers le haut par la coopération opérationnelle.

Au sujet du groupe aéronaval, les Britanniques sont confrontés à d'énormes problèmes liés aux choix technologiques effectués (option « *VSTOL – vertical/short take off and landing* » notamment) et à l'absence de force aéronavale appartenant à la « *Royal Navy* »³⁸. Néanmoins, les deux marines s'efforcent de limiter les problèmes liées à ces différences (venue d'une dizaine d'officiers britanniques sur le « *Charles de Gaulle* », emploi en soutien du GAN d'un SSN britannique, échanges d'informations sur le cycle d'entretien). Au final, la marine nationale fournit une somme importante d'informations

³⁷ <http://www.opex360.com/2015/11/02/le-chantier-dune-base-navale-britannique-commence-bahrein>.

³⁸ Les forces aériennes embarquées sur les porte-avions britanniques appartiennent à la RAF.

afin que les Britanniques puissent réactiver leur capacité à armer et à déployer un groupe aéronaval.

Dans le domaine amphibie, les échanges sont également assez fructueux, d'autant plus qu'ils se doublent d'une coopération entre les deux armées de terre. Les exercices récents « Corsica Lion 2012 », « Corsica Lion 2015 », et « Griffin strike 2016 » ont démontré cette bonne entente. Néanmoins, dans le domaine amphibie, le dernier exercice majeur mené en coopération franco-britannique reste « Corsica Lion 2012 », ce qui démontre que cette coopération pourrait être plus soutenue. Le domaine amphibie se prête pourtant très bien à une coopération franco-britannique, les moyens des deux marines étant très complémentaires. Il est également prévu que le groupe « Jeanne d'Arc » embarque en 2017 un détachement de « *Royal Marines* » et des hélicoptères de la « *Royal Navy* ».

Dans le domaine des sous-marins et de la lutte anti sous-marine, on peut constater que la coopération fonctionne plutôt bien. Les moyens sont similaires (6 SNA pour la marine nationale, 7 SSN pour la « *Royal Navy* », 4 SNLE de part et d'autre). Les échanges, confidentiels, dans le domaine de la gestion de l'eau (WSM : *water space management*) et de la doctrine sont assez poussés.

Concernant le soutien des forces, le groupe de travail « soutien/MCO » fonctionne correctement mais en reste à l'heure actuelle au stade des échanges d'informations, sans aller jusqu'à une véritable coopération de type MCO (maintien en condition opérationnelle) croisé.

Domaine capacitaire :

Il n'y a pas de grands programmes d'armement en commun à l'heure actuelle, et peu de perspectives d'avenir en la matière.

Le *SLAMF* (système de lutte anti-mines du futur) est aujourd'hui le principal programme d'armement mené en commun.

Le programme *ANL* (missile anti-navires léger pour hélicoptères) : mené en coopération mais les Britanniques ont été les premiers à être intéressés par ce missile³⁹. Le programme *FASGW(H)/ANL* a été lancé en 2009 et a fait partie des rares projets

³⁹ Mer et marine : « MBDA : le programme du Missile Anti-navire Léger est lancé » - <http://www.meretmarine.com/fr/content/mbda-le-programme-du-missile-anti-navire-leger-est-lance>.

d'armements retenus par les accords franco-britanniques de Lancaster House. Mis en suspens du côté français en 2012, le temps pour le nouveau gouvernement de réaliser un audit menant au Livre Blanc, il était très attendu outre-Manche, notamment en raison de l'arrivée au service actif des hélicoptères « *Wildcat* » que les Britanniques souhaitent voir équipés des nouveaux missiles. C'est finalement au sommet franco-britannique du 31 janvier 2014 que le principe de la coopération, qui bénéficiait par ailleurs du soutien du ministre de la Défense Jean-Yves Le Drian, a été acté entre les deux pays.

Ce nouveau programme va également inaugurer une nouvelle organisation industrielle pour MBDA, groupe européen basé en France, en Allemagne, au Royaume-Uni et en Italie. Ce nouveau plan, baptisé « *one MBDA* », va entraîner une spécialisation progressive des bureaux d'études du groupe. Au démarrage de ce plan, le Royaume-Uni assumera deux activités pour le compte des deux pays : les actionneurs pour le pilotage des missiles et les liaisons de données hertziennes. Réciproquement, deux autres métiers seront localisés en France et ne seront plus maintenus outre-Manche : les bancs de test et les calculateurs embarqués pour le compte des deux pays.

Alors que dans le schéma classique de la coopération par programme, chaque pays maintient l'intégralité de ses métiers afin de pouvoir conserver son autonomie de décision pour l'avenir, le schéma de « *one MBDA* » est virtuellement irréversible, chaque pays prenant l'engagement de préserver pour l'avenir les capacités industrielles qu'il héberge au profit de la communauté. Cette dépendance mutuelle consentie par la France et le Royaume-Uni, qui sont les deux premiers investisseurs en Europe dans le domaine des missiles, vise à réaliser des économies substantielles tout en préservant leur autonomie stratégique. A cet effet, un traité garantissant les obligations réciproques de la France et du Royaume-Uni devrait être signé en 2015. « *One MBDA* » constitue donc une véritable expérimentation de ce qui pourrait préfigurer la future Europe de la Défense.

On peut signaler ici le programme *UCAV*, qui est une capacité air/marine, mais qui concerne principalement les armées de l'air françaises et britanniques.

Dans le domaine des sonars, la coopération est difficile en raison de la protection du secret national qui limite fortement les mises en commun et les partages d'informations, notamment au sein de la société Thalès, qui reste très cloisonnée en matière de détection sous-marine.

Au sujet de la dissuasion, il apparaît qu'il reste beaucoup à faire dans un domaine qui pourrait pourtant s'avérer fructueux. Au Royaume Uni, le débat sur la dissuasion est très ouvert et d'un bon niveau. Des options diverses ont été débattues : sous-marins d'attaque avec missiles de croisière à charge nucléaire, 3 SNLE seulement avec fin de la permanence à la mer, JSF-F35 avec missile à charge nucléaire, etc. Ces options ne sont naturellement pas envisagées en France où le consensus sur la dissuasion a tendance à figer le débat. Une coopération dans le domaine de la dissuasion semblerait pourtant assez naturelle car les objectifs, les ambitions et le calendrier de renouvellement des deux forces océaniques stratégiques coïncident très bien. Mais les enjeux industriels concernant les deux BITD, le lien fort entre le Royaume-Uni et les USA, ainsi que le manque de volonté politique empêcheront au final que les deux programmes de renouvellement des SNLE aient des parties communes.

Domaine des relations humaines :

Il y a un assez grand nombre d'officiers en échange, même au sein des différentes DRH. La coopération au sein des unités se heurte néanmoins parfois au problème de la protection du secret. On peut noter que la « *Royal Navy* » fait face à de nombreuses difficultés dans le domaine des relations humaines, et que la marine nationale fournit une aide en affectant des officiers mariniers directement sur des bâtiments britanniques. Des officiers mariniers de l'« *auxiliary fleet* » sont également amenés à servir sur des bâtiments de combat afin de combler les déficits.

Au bilan, dans le domaine des opérations, la coopération est naturelle et fonctionne bien. Elle tire également la coopération dans les domaines organiques et RH vers le haut. En revanche, dans le domaine capacitaire, les échecs répétés, les enjeux nationaux concernant les BITD, un certain esprit nationaliste parfois, ainsi que de fréquentes divergences de calendrier rendent particulièrement complexes les coopérations, ce qui explique l'absence aujourd'hui de projet de programme d'armement majeur en commun.

3.3.2. Une réalité néanmoins contrastée⁴⁰ :

La coopération militaire franco-britannique est voulue par les politiques et elle a du sens dans le domaine des opérations. Néanmoins, en ce qui concerne la partie navale, elle ne semble pas toujours très appréciée du côté britannique. Ainsi, Lord Zambellas, lorsqu'il

⁴⁰ Ce paragraphe est inspiré des différents entretiens menés lors de cette étude.

était First Sea Lord, montrait assez peu d'entrain à coopérer avec son homologue, et favorisait une relation très poussée avec l'« *US Navy* ». De même, les rencontres bilatérales entre ALRI et son homologue connaissent une fréquence assez faible (environ une fois par trimestre). Les dix groupes de travail mis en place dans le cadre des accords de Lancaster House se limitent pour la plupart à de simples échanges d'informations.

On peut imaginer une certaine frustration britannique qui pourrait expliquer ce manque d'entrain à coopérer avec la marine nationale. L'Afghanistan et l'Irak ont coûté très cher à la défense britannique, et la priorité donnée à l'armée de terre a saigné à blanc la « *Royal Navy* », qui a payé très cher la SDSR de 2010. Ce déclassement, qui s'accompagne de pertes franches de capacités, semble difficile à accepter au regard de la grandeur passée de cette vénérable institution. Cette situation est difficile à accepter, et nuit à la coopération avec une marine nationale qui traite dorénavant d'égale à égale, voire même qui est devenue supérieure dans certains domaines.

A ce sujet, la marine nationale a tout intérêt à raisonner en « *benchmarking* » inversé afin de ne pas commettre les mêmes erreurs que son homologue britannique. En effet, cette dernière a récemment fait des choix très brutaux, qui ont pu sembler courageux au départ, mais qui se sont avérés au final problématiques et très « court-termistes ».

Notamment, la capacité de patrouille maritime, abandonnée en 2010, fait cruellement défaut aujourd'hui alors que les sous-marins russes réinvestissent l'Atlantique. On peut également remarquer que les chantiers de sous-marins britanniques ne peuvent bénéficier d'un plan de charge continu en l'absence d'exportation dans ce domaine, ce qui génère des pertes de savoir-faire importantes. Il y a ainsi un « trou » important dans le calendrier entre la fin du programme « *Astute* » et le début de la construction des « *Successor* ». En France, ce problème n'apparaît qu'à la marge (dans le domaine de la propulsion nucléaire), puisque les ventes de sous-marins à l'export permettent aux industriels français de bénéficier d'un plan de charge relativement continu.

De même, des choix étonnants du point de vue de la France ont conduit les Britanniques à externaliser de nombreux services dans les domaines du maintien en condition opérationnelle, du soutien, et de l'organisation des chantiers navals. Cette option a engendré de nombreux problèmes, notamment pour la disponibilité des bâtiments, que la « *Royal Navy* » parvient difficilement à résoudre.

Enfin, dans le domaine des ressources humaines, des décisions brutales prises ces dernières années ont également des répercussions aujourd'hui. La « *Royal Navy* » éprouve notamment d'immenses difficultés à fidéliser son personnel, en dehors de l'allocation de primes importantes qui conduisent d'ailleurs à des situations difficiles (ingénieur atomicien mieux payé que son commandant).

Il apparaît donc que le « court-termisme » ait malheureusement dicté un nombre important de décisions qui ont encore des conséquences difficiles pour la « *Royal Navy* ». Ainsi, cette situation où la « *Royal Navy* » se retrouve dans une situation compliquée, parfois dans une position inférieure à celle de la marine nationale, rend le dialogue plus délicat en raison d'un certain « orgueil blessé » du côté britannique.

Enfin, un autre point rendant la coopération plus difficile réside dans les différences importantes entre les deux organisations du commandement. La marine nationale s'articule autour d'un état-major resserré, de 4 forces maritimes (une par milieu : surface, sous-marin, aérien, terrestre avec les fusiliers-commandos), et de commandements opérationnels. Quant à elle, la « *Royal Navy* » s'organise d'une façon matricielle et moins lisible, ce qui génère des difficultés réciproques lorsqu'un chef doit identifier son homologue. A titre d'exemple, ALFOST fait face à deux homologues lors des rencontres bilatérales concernant les forces sous-marines. Ces divergences dans les organisations et les façons de travailler constituent à coup sûr des limites tangibles à une coopération plus efficace.

3.4. Les conséquences du BREXIT.

S'il est évident que le BREXIT ne peut avoir un effet positif sur la coopération franco-britannique dans le domaine de la défense, il ne scellera certainement pas la fin des traités de Lancaster House et de la coopération militaire franco-britannique.

Aucun des sujets de coopération entre les deux pays n'a de lien direct ou indirect avec le fonctionnement des institutions européennes, que ce soit avec les instruments de la PSDC pour conduire des opérations militaires, avec l'Agence européenne de défense ou avec la Commission européenne. La coopération franco-britannique pourra donc continuer malgré le BREXIT. Il est difficile d'imaginer un pays européen, et particulièrement la France, remettre en cause une entreprise comme MBDA qui est aujourd'hui la vitrine de

l'intégration industrielle européenne en matière de défense et l'exemple d'un champion industriel européen compétitif sur le marché mondial face aux entreprises américaines.

La France elle-même s'est détournée peu à peu de l'Union européenne, notamment parce que ses partenaires étaient de peu de soutien dans les opérations extérieures. Une politique de coopération *ad hoc*, réservant une place privilégiée au Royaume-Uni pourrait donc voir le jour⁴¹.

Pour l'amiral Prazuck, chef d'état-major de la marine, qui s'exprimait le 18 janvier 2017 devant les stagiaires de l'École de guerre, le BREXIT n'aura pas de conséquences directes sur les accords de défense franco-britanniques qui sont signés hors des instances européennes. En revanche, il entrainera très probablement un isolement de la France sur les questions militaires au sein des enceintes de l'Union européenne. En effet, le Royaume-Uni et la France sont aujourd'hui les deux seuls membres de l'Union européenne à défendre une politique expéditionnaire, avec des forces armées crédibles et de tailles comparables, et des ambitions stratégiques compatibles voire similaires.

⁴¹ Jean-Pierre Maulny, « le BREXIT peut-il tuer Lancaster House ? » - Tribune du 22 juin 2016, www.iris-france.org

Conclusion générale :

Les relations franco-britanniques dans le domaine naval sont des relations complexes, fluctuantes, et profondément marquées par une histoire mouvementée.

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, l'aide britannique s'est avérée essentielle pour la reconstruction de la marine française. Néanmoins, la crise de Suez de 1956 a révélé au grand jour les dysfonctionnements de la marine nationale et montré la faiblesse et les difficultés d'une coopération franco-britannique dans le domaine militaire et naval en particulier. De plus, cette crise a été le point de départ d'une forte divergence stratégique qui marque encore profondément les relations franco-britanniques, la France optant pour une politique d'indépendance stratégique et de développement d'une Europe de la défense, la Grande Bretagne choisissant quant à elle de se tourner vers les Etats-Unis et l'OTAN. Jusque dans les années 1980, alors que la marine nationale devient peu à peu l'égale de son homologue britannique dans de nombreux domaines, la coopération navale ne prend pas réellement son envol. La marine française est par ailleurs très marquée par la performance de la « *Royal Navy* » lors de la guerre des Malouines, et entretient dans les années 1980 une sorte de complexe d'infériorité qui nuit un certain temps à une coopération efficace. C'est dans les années 1990 que la coopération militaire franco-britannique se développe véritablement, avec d'une part l'expérience du combat en commun dans le Golfe persique et dans les Balkans, et d'autre part avec des impulsions politiques symbolisées notamment par le sommet de Saint-Malo. Dans les années 2000, la coopération continue de progresser, aidée de nouveau par une forte volonté politique (retour de la France dans le commandement intégré de l'OTAN voulu par Nicolas Sarkozy et accords de Lancaster House). Néanmoins, dans le domaine naval, ces fortes impulsions politiques ne se traduisent pas nécessairement par une accélération de la coopération franco-britannique comme en témoignent les échecs retentissants des programmes de frégates de type « Horizon » et l'échec du projet de coopération autour du deuxième porte-avions français.

Aujourd'hui, la coopération franco-britannique dans le domaine naval est néanmoins réelle, notamment dans le domaine des opérations. De plus, elle apparaît absolument nécessaire compte-tenu des enjeux stratégiques et des contraintes budgétaires auxquels font face les deux marines. Cependant, cette coopération reste souvent trop timorée au regard des fortes impulsions politiques des deux dernières décennies et de l'évidence

stratégique d'une telle coopération. Par exemple, il n'existe aujourd'hui aucun programme naval majeur commun entre la France et le Royaume-Uni. De nombreux obstacles subsistent encore, et expliquent pourquoi cette coopération reste parfois trop limitée. Protection des intérêts nationaux, politiques industrielles différentes, visions européenne divergentes, difficultés propres à chaque marine, et poids d'une histoire mouvementée peut-être ... sont autant de freins à une coopération navale franco-britannique plus aboutie.

Des nuages menacent aujourd'hui cette coopération : turbulences politiques, difficultés budgétaires et structurelles, incertitudes stratégiques. Pourtant, les marines française et britannique n'auront pas le choix. Si elles veulent garder leur rang de marines performantes et à vocation mondiale, elles devront impérativement maintenir et même renforcer encore leur coopération.

« Les relations franco-britanniques dans le domaine naval de 1945 à nos jours » – Bibliographie

Sabine Marie Decup – « France-Angleterre : les relations militaires de 1945 à 1962 » - Economica, 292 pages.

Jonathan Farrow, « Deux ans après la signature du traité de Lancaster House », Revue de la défense nationale N° 764, novembre 2013.

Revue de la défense nationale N° 663, avril 2004 :

Geoff Hoon, ministre de la défense, « L'entente cordiale : objectifs de défense communs »

Michèle Alliot-Marie, ministre de la défense, « De l'entente cordiale au partenariat stratégique »

Hervé Coutau-Bégarie, « Cent ans de coopération stratégique franco-britannique »

Denis Ranque, PDG, et Alex Dorrian, DG Thalès UK, « Thalès, au service de la coopération franco-britannique en matière de défense et de sécurité »

Bernard Bressy du Guast, « La coopération franco-britannique dans la nouvelle donne stratégique », Revue de la défense nationale N° 530, avril 1992.

Charillon. « De Suez à Skopje : un nouveau partenariat franco-britannique pour le XXI^e siècle ? ». In: Politique étrangère, n°4 - 2001 - 66^e année. pp. 953-971.

Vivien Pertusot, « Les relations franco-britanniques : une évidence en pointillés » - In : Les grands dossiers de diplomatie n°25, Affaires stratégiques et relations internationales – février/mars 2015 – pp. 55-59

Rapport sommaire d'opérations et rapport définitif d'opérations du contre-amiral Lancelot, Revue historique des armées, n°2, 1997, p. 80-131.

Philippe Vial, « À l'épreuve des faits : la participation de la Marine à la crise de Suez », La France et l'opération de Suez de 1956, CEHD, Addim, 1997, p.181-226.

Philippe Vial, « De Dakar à Suez ; un itinéraire emblématique : l'amiral Lancelot », deuxième partie: «Lancelot et le nouveau monde (1945-1957)», RHA, n°1, 1998, p. 92-112.

Jean-Pierre Maulny, « Le Brexit peut-il tuer Lancaster House ? », Tribune, 22 juin 2016.

Jean-Pierre Maulny, « Sommet franco-britannique : un point sur le traité de Lancaster House », interview du 31 janvier 2014.

Eouard Pflimlin, « La coopération militaire franco-britannique progresse à petits pas », Le Monde.fr, 02 décembre 2011.

Guillaume Goessens, « Où en sont les accords de coopération franco-britanniques de novembre 2010 », Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP), 30 mars 2012.

Guillaume Goessens, « Les enjeux de la coopération militaire franco-britannique pour l'industrie de défense européenne » - www.grip.org, 11 octobre 2012.

Christophe Goussot, « Grande-Bretagne France, la nouvelle donne », 25 janvier 2011.

Philippe Vial – « Marianne et la gouvernante anglaise. Les systèmes politico-militaires français et britanniques l'épreuve de la crise de Suez ». In : Revue historique des armées 273 - 2014 – « Les coalitions ».

Robert Tombs – « Ennemis héréditaires, alliés par nécessité » - In : Revue historique des armées 264 – 2011 – « France-Grande-Bretagne ».

Philippe Chassaigne – « L'Angleterre, ennemie héréditaire ? » - In : Revue historique des armées 264 – 2011 – « France-Grande-Bretagne ».

« Entente au sommet » - Coopération franco-britannique – 20 juin 2014 - www.colsleus.fr/articles/2466 (interview croisée du First Sea Lord et du CEMM).

« Nouvelle coopération dans le Golfe de Guinée à l'appui du processus de Yaoundé » - MDAT GOG – 21 juin 2016 - www.colsbleus.fr/articles/8568

Jean-Sylvestre Mongrenier – « Les puissances navale françaises et britannique » - In : Diplomatie. Les grands dossiers n°33, juin-juillet 2016

Brèves Marine du CESM N° 119 – « Le naval dans la coopération franco-britannique », 13 décembre 2010.

Cour des comptes – Rapport public annuel 2014 – « La coopération franco-britannique en matière de porte-avions : une perte nette pour les finances publiques françaises » – Février 2014 – pp. 127-144.

Josselin de Rohan, Daniel Reiner, sénateurs, Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées du Sénat - Rapport d'information n°668 du 9 juillet 2010 – « La coopération bilatérale de défense entre la France et le Royaume-Uni ».

Commission de la défense nationale et des forces armées de l'Assemblée nationale - Audition de l'amiral Bernard Rogel, chef d'état-major de la marine – 12 octobre 2011 – Session ordinaire de 2011-2012, compte-rendu n°6.

Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées - Rapport d'information n° 358 de M. André BOYER (1999-2000) - 25 mai 2000 – 73 pages.

Marine & Océans, Entretien avec Edouard Guillaud, CEMA, 17 novembre 2010.

Marine & Océans, « MBDA et Marine nationale, une relation de confiance éprouvée », 1^{er} novembre 2010.

Marine & Océans, Entretien avec Pierre-François Forissier, CEMM, 18 octobre 2010.

Claire Taylor, « Franco-British defence co-operation », House of Commons library, Standard Note SN/IA/5750 du 8 novembre 2010.

UK ministry of Defence, “Fact sheet released as background to the visit by French defense minister Alain Richard – “UK-French bilateral defence cooperation”, 06 septembre 2000.

Michel Cabirol, « Le F-35B chasse le Rafale des porte-avions britanniques », La Tribune, 10 mai 2012.

Michel Cabirol, « Défense : quand la Grande-Bretagne sacrifie presque toujours la coopération européenne », La Tribune, 27 octobre 2014.

RUSI et FBC (Franco-British Concil), Rapport de la deuxième table ronde sur la coopération franco-britannique en matière de défense – 6 octobre 2010.

Synopsis – « Coopération militaire franco-britannique : le pari de l’investissement culturel et du pragmatisme au service d’un partenariat stratégique » - Centre de recherche des écoles de Coëtquidan, école spéciale militaire de Saint-Cyr – Décembre 2012.

Article mer et marine : « MBDA : le programme du Missile Anti-navire Léger est lancé » - <http://www.meretmarine.com/fr/content/mbda-le-programme-du-missile-anti-navire-leger-est-lance>

Liste des entretiens menés :

Entretien avec le contre-amiral Stanislas Gourlez de la Motte, sous-chef d'état-major chargé des relations internationales au sein de l'état-major de la marine (EMM), mené le 28 novembre 2016.

Entretien avec le contre-amiral Henri Schricke, chef de la division « Euratlantiques » du pôle « relations internationales militaires » au sein de l'état-major des armées (EMA), mené le 11 janvier 2017.

Entretien avec le vice-amiral d'escadre Charles-Edouard de Coriolis, Représentant militaire français auprès de l'Union européenne et de l'OTAN, mené le 20 janvier 2017.